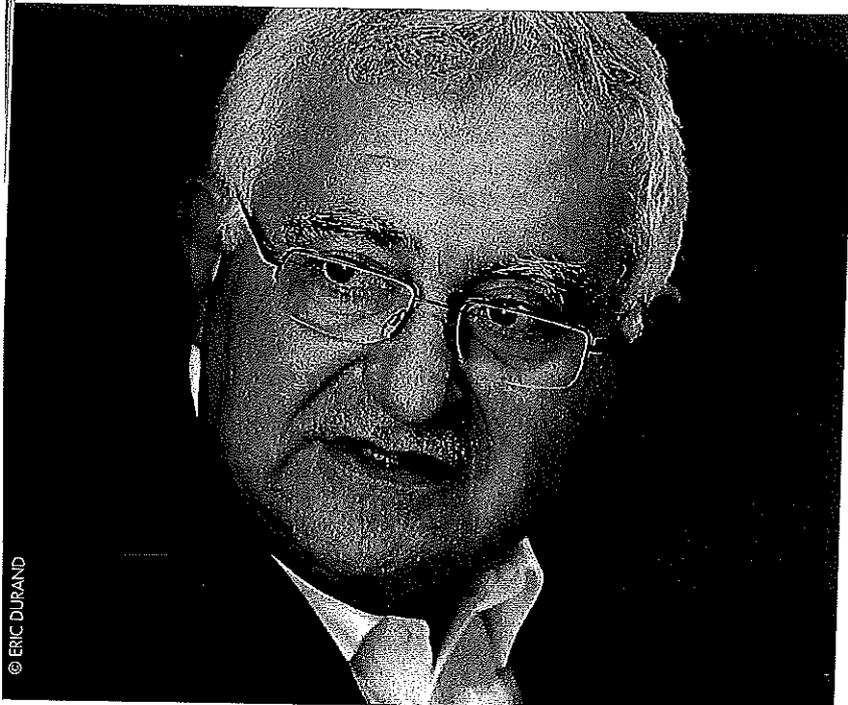


Innovation

L'achat public, levier du soutien

Dans le cadre de la stratégie "Une union pour l'innovation" du plan "Europe 2020", la Commission européenne soutient l'achat public comme levier d'innovation. Un moyen de promouvoir la place des PME dans les appels d'offres.



John Dalli, membre de la Commission européenne, chargé de la santé et de la politique des consommateurs : « Notre objectif consiste à faire progresser de deux ans le nombre d'années de vie en bonne santé d'ici à 2020. »

Jusque là stimulée par l'offre, l'innovation peut également être tirée par les demandes du marché. C'est le nouvel axe de soutien de la Commission européenne qui promeut et subventionne désormais des achats d'innovation. Deux types de démarches se distinguent : l'achat pré-commercial ou l'achat public d'innovations existantes. Le premier a été tiré en Europe par le National Health Service (NHS), le système de santé britannique, très en avance sur ces procédures de stimulation de l'innovation. A partir d'un besoin identifié, mais non couvert, des solutions innovantes ont été créées. Un fauteuil no-

vateur pour le don du sang a ainsi vu le jour. Ses points forts ? Facilité de transport, de montage et d'installation, mais surtout confort du donneur et diminution des risques d'évanouissement par le basculement possible en position latérale de sécurité. Ce projet est à l'initiative du NHSBT¹, l'équivalent britannique de l'Etablissement français du sang (EFS). Autre exemple : celui de la chambre d'hôpital du futur, incluant des avantages en termes de coûts et de durabilité. Elle prévoit un éclairage intelligent destiné à réduire les émissions de CO₂, et à réaliser des économies, mais aussi une chaise pliante pour le visiteur, des espaces de rangements, une armoire mobile pouvant circuler d'un service à un autre, etc. Ce projet a reçu le soutien de la Commission européenne, *via* le programme "Low CarBon-Healthcare". Compte tenu des coûts d'amortissement du développement de telles initiatives, les centrales d'achat jouent un rôle stratégique permettant de regrouper les demandes, d'évaluer des besoins et de diffuser les innovations à large échelle.

Un "Small Business Act à la française"

Les programmes de soutien aux achats publics d'innovation et de soutien des PME innovantes permettent de définir un équivalent au programme américain "SBIR"^{*}. Celui-ci oblige les agences fédérales américaines à consacrer 2,5 % de leurs financements externes de R&D à des projets innovants en provenance des PME. L'association Pacte-PME, véritable "Small Business Act" d'initiative privée, œuvre à l'établissement et à la consolidation de relations partenariales entre les grands comptes et les PME à offre différenciée. Le RESAH Ile-de-France est membre fondateur et siège au conseil d'administration du Pacte PME. Il représente le secteur sanitaire et médico-social au sein de l'association.

(*) Small Business Innovation Research - SBIR.

Implication du RESAH Ile-de-France

« Le Réseau des acheteurs hospitaliers d'Ile-de-France (RESAH IDF) est investi dans ces deux politiques, d'achat pré-commercial ou d'innovations existantes, et participe ainsi à deux grands projets européens », indique Alexandra Donny, sa directrice adjointe. Dans le domaine de l'achat pré-commercial, le RESAH IDF est partenaire du projet "ICONIC (International Collaboration of National Innovation Centres) Pre-Commercial Procurement Platform", coordonné par le NHS National Innovation Centre. *Via* cette procédure, les innovations développées en concertation avec les utilisateurs finaux ont la garantie d'accéder au marché. « C'est un véritable levier de croissance pour les entreprises innovantes et notamment les PME », confirme-t-elle. Dans le domaine de l'achat public d'innovations existantes, le RESAH IDF initie et coordonne le projet "HAPPI"², pionnier à l'échelle européenne. Il est le seul projet dans le domaine de la santé parmi les neuf sélectionnés dans le cadre du second appel à projets "Soutenir l'achat public de solutions innovantes", lancé en 2011 (budget total de 15 millions d'euros). Alors que le nombre d'Européens de plus de 65 ans doublera au cours des cinquante prochaines années pour atteindre 30 % de la population en 2060 (148 millions d'individus), le RESAH IDF a choisi la thématique du bien vieillir pour cette première expérimentation. « La Commission est déterminée à contribuer à une mise en œuvre rapide des domaines d'action prioritaire, notamment celui d'un vieillissement actif et en bonne santé, indique John Dalli, membre de la Commission européenne, chargé de la santé et de la politique des consommateurs. Nous avons l'ambition d'obtenir des résultats tangibles au cours des deux prochaines années. » Cette thématique fait l'objet d'un groupe de pilotage au sein de l'Union européenne dans le cadre de la stratégie "Une union pour l'innovation" du plan "Europe 2020". Il est présidé conjointement par la vice-présidente de la Commission, Neelie Kroes, et par le commissaire John Dalli qui précise : « Notre objectif commun est de faire progresser de deux ans le nombre d'années de vie en bonne santé d'ici à 2020. »

HAPPI : un financement européen

Le consortium HAPPI rassemble dix partenaires stratégiques issus de six pays : cinq centrales d'achat (française, britannique, belge, italienne et luxembourgeoise) et cinq organismes experts sur les questions relatives à l'innovation et aux PME, notamment l'Oséo et l'École des hautes études en santé publique (EHESP) au niveau français. « La première étape du projet (un an à compter du lancement, le 3 octobre prochain) est consacrée à la création d'une plate-forme Internet destinée à collecter les offres de produits et de services innovants proposées par les entreprises, détaille Carole Gandon, chef de projet RESAH IDF. Opérationnelle en septembre 2013, elle permettra l'année suivante d'effectuer une sélection par des experts du domaine (gériatres, soignants, spécialistes de l'innovation) et un classement des meilleures solutions. Enfin, au cours de la troisième année, les centrales d'achat du consortium lanceront des appels d'offres conjoints pour

Une nouvelle directive "Marchés"

Le droit européen est en cours d'évolution en matière d'offres d'achats publics. Présentée en janvier 2011 et encore contestée sur un certain nombre de points, la future directive européenne "Marchés" a pour objectifs, outre celui d'alléger la contrainte réglementaire pour faciliter l'achat et de généraliser la négociation, de favoriser les PME et l'innovation. « Parmi les nouveautés, cette directive prévoit une obligation d'allo-tissement (décomposition du marché en plusieurs lots) permettant la concurrence, quelle que soit la taille de la société et, donc, l'émergence des PME dans les appels d'offres, indique Aymeric Hourcabi, avocat associé au sein du cabinet H&G Avocats. Cette obligation est déjà régie en France dans l'article 10 du code des marchés publics 2006, précise-t-il. Par ailleurs, la directive européenne retient l'idée d'un passeport européen, certifiant le respect d'un certain nombre d'obligations par l'entreprise, et simplifiant ainsi les candidatures aux appels d'offres européens. Seul regret : cela ne concerne pas les obligations fiscales et sociales. La future directive pourrait également imposer la généralisation de la dématérialisation permettant d'alléger les procédures administratives, notamment des PME, souvent découragées. »

acquérir les meilleures innovations pour l'autonomie des personnes âgées en matière d'alimentation, d'hygiène, de qualité du sommeil, de mobilité ou encore de communication. » Les technologies de l'information et de la communication devraient notamment permettre aux personnes âgées de mener une existence plus autonome. La stratégie numérique pour l'Europe prévoit de doubler d'ici à 2015 le nombre de personnes âgées en situation d'autonomie. Sur les 2 millions d'euros alloués à HAPPI par la Commission européenne, 1,5 million financera sa mise en place (soit 95 % du montant des démarches, comme dans le premier "AAP Soutenir l'achat public de solutions innovantes" de 2009). Les 500 000 euros restants subventionneront les acquisitions des cinq centrales d'achats à hauteur de 20 % du montant des produits et services. « C'est un réel *stimulus* à l'achat de solutions innovantes qui vient d'être mis en place dans le cadre de ce second AAP », précise Carole Gandon. L'objectif à terme est d'ouvrir la plate-forme à d'autres acheteurs et d'autres pays. ■

Juliette Badina

(1) NHS for Blood and Transplant – NHSBT.

(2) Healthy Ageing in Public Procurement of Innovation – HAPPI.

